



GFC 2022MAJ-1

SOMMAIRE

DESCRIPTION DU DOCUMENT	2
1 Mise à jour de la base de données	3
1.1. Table PROCEDURES_CATEGORIES (Réf 371431)	3
2 CBUD	4
2.1. Mise à jour réglementaire des seuils de marchés publics (Réf 371431)	4
3 CGENE	5
3.1. Nouvelle pièce de 200 Francs Pacifique (Réf 363529)	5
3.2. Colonne « Prél » renseignée dans l'historique des créances transférées (Réf 365558)	5
3.3. Modification des documents RELANCE AMIABLE et AVIS AVANT POURSUITE (Réf 371830)	5
4 Régie	6
4.1. Nouvelle pièce de 200 Francs Pacifique (Réf 363529)	6





DESCRIPTION DU DOCUMENT

Ce document recense l'ensemble des évolutions apportées à la version GFC 2022 MAJ-1.





1 MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES

1.1. TABLE PROCEDURES_CATEGORIES (REF 371431)

Evolution : la table PROCEDURE_CATEGORIE est modifiée ainsi (nouvelles valeurs surlignées) :

PROCEDURE_CATEGORIE_ID	CATEGORIE	PROCEDURE_ACHAT	MONTANT_MIN	MONTANT_MAX	ANNEE
1	F	MAPNF	0	40000	2022
2	S	MAPNF	0	40000	2022
3	T	MAPNF	0	40000	2022
4	F	MAPA+PA	40000	90000	2022
5	S	MAPA+PA	40000	90000	2022
6	T	MAPA+PA	40000	90000	2022
7	F	MAPA+PF	90000	215000	2022
8	S	MAPA+PF	90000	215000	2022
9	T	MAPA+PF	90000	5382000	2022
10	F	MAPFO	215000	NULL	2022
11	S	MAPFO	215000	NULL	2022
12	T	MAPFO	5382000	NULL	2022
13	F	MAPNF	0	40000	2021
14	S	MAPNF	0	40000	2021
15	T	MAPNF	0	40000	2021
16	F	MAPA+PA	40000	90000	2021
17	S	MAPA+PA	40000	90000	2021
18	T	MAPA+PA	40000	90000	2021
19	F	MAPA+PF	90000	214000	2021
20	S	MAPA+PF	90000	214000	2021
21	T	MAPA+PF	90000	5350000	2021
22	F	MAPFO	214000	NULL	2021
23	S	MAPFO	214000	NULL	2021
24	T	MAPFO	5350000	NULL	2021



2 CBUD

2.1. MISE À JOUR RÉGLEMENTAIRE DES SEUILS DE MARCHÉS PUBLICS (REF 371431)

Evolution : Par suite de la directive JORF n°0286 du 9 décembre 2021, texte n° 147, publication de l'Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, il y a modification des seuils de marchés publics avec les montants suivants :

- Marchés sans publicité ni mise en concurrence : montant inférieur à 40 000 € - MONTANT INCHANGE.
- Marchés à procédure adaptée :
 - Marchés de fournitures et services : montant entre 40 000 € et 215 000 € (au lieu de 214 000 €)
 - Marchés de travaux : montant entre 40 000 € et 5 382 000 € (au lieu de 5 350 000 €)
- Marché à procédure formalisée :
 - Marchés de fournitures et services : montant supérieur à 215 000 € (au lieu de 214 000 €)
 - Marchés de travaux : montant supérieur à 5 382 000 € (au lieu de 5 350 000 €)



3 CGENE

3.1. NOUVELLE PIECE DE 200 FRANCS PACIFIQUE (RÉF 363529)

Evolution : L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) lance la modernisation de la gamme de pièces en Franc Pacifique pour les trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna) par la mise en circulation d'une nouvelle pièce de 200 Francs Pacifique à partir du 1er/09/2021.

Cette évolution est prise en compte dans le module CGENE.

3.2. COLONNE « PRÉL » RENSEIGNÉE DANS L'HISTORIQUE DES CRÉANCES TRANSFÉRÉES (RÉF 365558)

Correction : A la suite d'un transfert de créances vers TS TPA, on voit que, dans l'historique des créances transférées, les créances soumises au Prélèvement automatique ne sont pas renseignées dans la colonne "Prel".

Désormais, la colonne « Prel » sera correctement renseignée.

3.3. MODIFICATION DES DOCUMENTS RELANCE AMIABLE ET AVIS AVANT POURSUITE (RÉF 371830)

Evolution : Dans les documents de RELANCE AMIABLE et d'AVIS AVANT POURSUITE, le point 2 situé en bas à gauche a été supprimé, il s'agit de :

'2 - Par virement au compte Trésor : Libellé titulaire du compte trésor Intitulé du teneur de compte
BIC : BIC du compte trésor IBAN IBAN du compte trésor'

Ainsi les moyens de règlement sont numérotés de 1 à 3.

Sur un plan Métier, il s'agit de limiter au maximum les virements directs des familles sur le compte DFT de l'EPLÉ car ces virements ne sont pas toujours identifiables.





4 REGIE

4.1. NOUVELLE PIECE DE 200 FRANCS PACIFIQUE (RÉF 363529)

Evolution : L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) lance la modernisation de la gamme de pièces en Franc Pacifique pour les trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna) par la mise en circulation d'une nouvelle pièce de 200 Francs Pacifique à partir du 1er/09/2021.

Cette évolution est prise en compte dans le module Régie.

